



Compte rendu de la réunion Comité Départemental 37 FFTIR

Président : Christophe GAILLARD

Tél : 06 58 63 79 12

Courriel : presidentcdtir37@gmail.com

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture d'Indre & Loire n° 3963

Date : Vendredi 5 décembre 2025

Lieu : Maison des Sports – Tours

Salle l'église

Heure : 19H30/21H

1. Participants

Sont présents :

- **Christophe Gaillard**, Président
- **Patrick Souty**, Vice-président, responsable gestion sportive et arbitrage
- **Patrick Salomon**, Trésorier
- **Luc Delaunay**, Secrétaire général
- **Fabrice Prieur**, responsable site internet
- **Quentin Martinaud**, jeunesse, trésorier adjoint
- **Géraud Poyol**, discipline
- **Yoann Mougoussin**, juridique et discipline
- **Fabien Stockhausen**, matériel, challenge, livrets de résultats

Invitée :

- **Fabienne Mentheour**, aide comité

Sont excusés :

- **Brigitte Vanneque**, secrétaire adjointe, référente jeunesse (procuration donnée à Quentin Martinaud)
- **Johnny Vanneque**, arbitres (procuration donnée à Quentin Martinaud)
- **Julien Pommier**, discipline

Les procurations sont prises en compte pour les points soumis au vote.

2. Ouverture de séance et rappel de l'ordre du jour

La séance est ouverte à **19h30** par **Christophe Gaillard**, Président, qui remercie les membres présents pour leur disponibilité en cette fin de saison chargée. Il rappelle que la réunion devait, initialement, se tenir plus tard dans l'année mais a été **avancée** en raison de plusieurs sujets sensibles à traiter rapidement, notamment :

- Le bilan financier des championnats départementaux 10 m
- L'organisation sportive et les ajustements de calendrier
- La politique d'aide aux jeunes tireurs
- Les actions de visibilité (foire de Tours, caravane du sport)
- La gestion de l'arbitrage et des cartes d'arbitres
- Les projets de compétitions par équipes
- Enfin, un point particulier sur le **comportement de Fabrice Prieur** dans le cadre de la visite du stand du Club de Tir Hippolytain du Lochois (THL) et de son courrier adressé à la Ligue.

L'ordre du jour transmis avec la convocation est confirmé, avec une légère inversion des deux premiers points pour commencer par le **bilan financier** des championnats départementaux.

3. Bilan financier détaillé – Championnats départementaux et actions 2025/2026

Le Trésorier, **Patrick Salomon**, présente le tableau comptable mis à jour pour la saison 2025/2026. Toutes les données financières exploitées ci-dessous sont **certifiées conformes** au document communiqué aux membres du comité.

3.1 Championnats départementaux Adultes 10 mètres – 185 tirs

Recettes Dépenses Résultat
2 223,00 € 2 132,45 € + 90,55 €

Recettes

Issues principalement des **droits d'engagement** pour les 185 tirs effectués, en cohérence avec le volume sportif observé cette saison.

Dépenses

Postes suivants identifiés :

- Restauration arbitres & bénévoles
- Médailles / fourniture podiums
- Frais organisationnels : consommables pas de tir, supports imprimés, matériel divers

Patrick Salomon rappelle que le **troisième jour de compétition (dimanche après-midi)** a représenté un **coût supplémentaire significatif**, tant pour les repas que pour la présence prolongée des officiels, ce qui explique la **réduction du bénéfice** par rapport à l'édition précédente, plus favorable.

Le comité note que **si le dimanche après-midi était supprimé**, l'excédent serait **nettement supérieur**, ce qui conduira à une réflexion avant la prochaine saison.

3.2 Championnats départementaux – Autres disciplines 25 m, 50 m et écoles de tir

Les lignes suivantes du tableau concernent les disciplines :

- **Écoles de tir 10 mètres**
- **Pistolet 25 mètres**
- **Carabine 50 m / 100 m / plateau**
- **Pistolet Standard / Carabine 60 BC**
- **Silhouettes Métalliques PC & GC**

À la date de la réunion, **aucune écriture n'est encore inscrite** dans le tableau (cases vierges). Patrick indique que les premières compétitions de ces disciplines auront lieu **après janvier 2026**, et que les dépenses et recettes y afférentes seront reportées **en temps réel** dans le même document.

Ces onglets restent donc **ouverts et évolutifs**.

3.3 Stages départementaux Écoles de Tir & Minimes

Aucune donnée comptable renseignée à ce stade en **recettes** ou **dépenses**, les actions étant **programmées plus tard dans la saison**.

Le comité rappelle que ces stages représentent un **axe prioritaire** d'investissement, complétant la politique d'aide par le matériel dédiée aux jeunes tireurs.

3.4 Subvention CDOS – Actions Laser (Amboise & Loches)

Recettes	Dépenses	Résultat
300,00 €	—	+ 300,00 €

Subvention du **Comité Départemental Olympique et Sportif** au titre des animations grand public réalisées avec le matériel Laser.

Cette ligne constitue un **apport financier direct** pour compenser partiellement les dépenses d'animations (foire, actions territoriales).

Le Trésorier rappelle qu'il faudra relier ces recettes aux **charges correspondantes** afin de présenter une **évaluation consolidée** des actions promotionnelles du tir.

3.5 Actions diverses – Saison 2025/2026

Postes déjà engagés par le comité :

Désignation	Recettes	Dépenses
Réunion arbitres & Repas AG 2025	—	1 531,38 €
Vin d'honneur – Remise récompenses	—	312,13 € (<i>montant exact transmis verbalement : 306,02 € à harmoniser après vérification finale</i>)
Gabarit contrôle carabine	—	606,02 €
Stylos – Organisateurs	—	1 293,48 €
Vestes Softshell	—	

Commentaires du Trésorier :

- Le poste **réunion et repas arbitres** est un **investissement indispensable** au bon fonctionnement sportif du département, même si son coût reste élevé.
- Le **vin d'honneur** doit rester **mesuré** mais symboliquement maintenu pour valoriser les champions départementaux.
- Le **gabarit de contrôle carabine** est un achat stratégique permettant **l'autonomie réglementaire du comité**.
- Les **softshell** et les **stylos** visent à **valoriser les organisateurs** et **uniformiser l'image** du comité sur les stands.

3.6 Stand – Foire de Tours

Le Président rappelle que l'édition précédente avait généré un **déficit d'environ 1 674€**, malgré un soutien institutionnel supérieur à 500 €, en raison notamment :

- des remboursements kilométriques déplacement à la ligue
- des déplacement et repas des bénévoles sur **6 jours**
- et du coût des consommables et des matériels de démonstration

Ce poste devra faire l'objet d'un **suivi spécifique** dans le bilan annuel global.

3.7 Remise des récompenses 2025/2026

Ligne encore vierge dans le tableau mais dépenses **attendues** au printemps 2026.

Patrick insiste sur la nécessité d'**anticiper les commandes de médailles**, afin d'éviter des réassorts tardifs au tarif moins avantageux.

3.8 Synthèse financière

À la date de la réunion du 5 décembre 2025, les opérations suivantes sont comptabilisées :

- Les recettes du championnat départemental 10 mètres (2 223,00 €)
- Les dépenses liées à l'organisation de ce même championnat (2 132,45 €)
- La subvention de 300,00 € obtenue au titre des actions « carabine laser » à Amboise et Loches
- Les dépenses déjà engagées pour l'organisation générale et institutionnelle :
 - Réunion arbitres & repas AG 2025 : 1 531,38 €
 - Vin d'honneur et remise des récompenses : 312,13 € (montant à confirmer lors du bilan final)
 - Achat du gabarit de contrôle carabine : 606,02 €
 - Stylos, organisateurs, vestes softshell : 1 293,48 €

Au regard de ces éléments, la situation financière consolidée reste **positive mais fragile**, l'excédent généré par les championnats compensant uniquement une **partie** des dépenses institutionnelles engagées par le comité.

Le Trésorier insiste sur la nécessité de **maintenir la vigilance** tout au long de la saison, afin d'éviter qu'un éventuel déséquilibre ne vienne impacter les fonds propres du comité. Le Président rappelle que l'objectif n'est pas de produire un bénéfice important, mais d'assurer un **équilibre durable**, sans jamais exposer le comité au risque de déficit.

4. Facturation, mentions « prélèvement » et retours des clubs

Le Trésorier évoque ensuite le sujet des factures émises via **ISIS Web**, où apparaissait la mention « prélèvement », alors qu'aucun prélèvement SEPA n'est en réalité mis en place.

4.1. Appels des clubs et clarification

Christophe Gaillard, Président, indique avoir reçu **plusieurs appels de clubs** surpris, voire inquiets, de voir figurer la mention « prélèvement » sur leurs factures.

Les clubs ont exprimé les craintes suivantes :

- Crainte de voir des prélèvements automatiques apparaître sur leurs comptes sans autorisation explicite,
- Incompréhension de la procédure, certains ne connaissant pas le principe du **mandat SEPA**,
- Refus, pour certains, de régler une facture dont la nature leur semblait ambiguë.

Le Président explique qu'il a systématiquement rassuré les interlocuteurs :

- Aucune procédure de prélèvement automatique n'est en place,
- Les clubs doivent procéder par **virement bancaire**, comme auparavant,
- Le RIB du comité leur a été renvoyé afin de régulariser les paiements.

4.2. Décision : abandon de la mention « prélèvement »

Après discussion, il est acté que :

- Le comité **renonce à toute mise en place de prélèvement** à court terme,
- Les factures continuent d'être réglées par **virement**, voie jugée plus claire et plus acceptable par la plupart des clubs,
- Pour les prochaines compétitions, la mention affichée sur ISIS Web devra être **corrigée** afin de faire apparaître clairement « virement » et non plus « prélèvement ».

Fabrice Prieur, en charge notamment des paramétrages et du suivi sur le site, confirme qu'il ajustera les réglages de facturation pour les compétitions à venir, de manière à éviter toute confusion.

5. Situation générale des comptes du Comité

Le Trésorier présente ensuite une vue d'ensemble de la situation financière du comité (chiffres issus à la fois du tableau récapitulatif et de la tenue de compte courante) :

- **Compte courant** : environ **1600 €**
- **Compte livret / épargne** : environ **23 500 €**
- **Compte titres** : un petit solde d'environ **50 €**

Au total, le comité dispose d'un **matelas financier voisin de 25 150 €**, ce qui permet :

- De faire face aux aléas (déficits ponctuels sur certaines actions),
- D'investir ponctuellement dans du matériel,
- De maintenir une politique de soutien à la **jeunesse** et au développement du tir.

Le Trésorier rappelle toutefois que certaines actions – notamment la **foire de Tours** et la **caravane du sport** – génèrent des dépenses importantes, parfois supérieures aux aides reçues, et que la gestion doit rester prudente.

6. Subventions et actions de promotion : foire de Tours, caravane du sport, partenariats

Le Président revient sur les actions menées avec le **Comité Olympique** et les partenaires institutionnels (Val Touraine Habitat, Département, DOS, etc.).

6.1. Subvention du Comité Olympique et actions d'initiation

Le comité a perçu **300 €** au titre des actions menées autour de la **carabine laser** et des animations réalisées à Amboise et Loche, dans le cadre des opérations soutenues par le Comité Olympique et le Département. Cette somme n'était pas prévue au budget initial et vient **compenser en partie** le déficit enregistré sur certains événements (foire de Tours notamment).

6.2. Foire de Tours

Pour la foire de Tours :

- Le stand du tir bénéficie d'une **mise à disposition gratuite** du hall des sports depuis deux ans, ce qui constitue un avantage important,
- En revanche, les **frais de déplacement et de repas** des bénévoles s'additionnent rapidement : sur six jours de présence, les remboursements kilométriques et repas représentent une charge significative (de l'ordre de 100 € par jour pour le comité lorsqu'une équipe de 4 à 5 bénévoles est mobilisée),
- L'an dernier, le bilan global de la foire s'est soldé par un **déficit d'environ 1 600 €**, malgré la subvention globale d'environ 2 500 € obtenue dans le cadre des actions subventionnées.

Le Président insiste sur le fait que ces actions restent **stratégiques pour la visibilité** du tir sportif et pour le recrutement de nouveaux licenciés, mais rappelle aussi que le comité ne peut pas se permettre de laisser dériver les coûts.

Une réflexion est ouverte :

- Encourager, lorsque c'est possible, certains bénévoles à **renoncer à leurs frais kilométriques**,
- Maintenir en revanche la prise en charge des **repas**, considérée comme le minimum pour respecter l'engagement des volontaires,
- Mieux anticiper les besoins en matériel (tables pliantes, bâches, banderoles, drapeaux, etc.) afin d'éviter des achats répétés et mieux amortir les investissements.

6.3. Caravane du sport 2026

Le Président rapporte les informations prévisionnelles transmises par le DOS pour la **caravane du sport 2026** : plusieurs communes sont pressenties (Avoine, Semblançay, Saint-Paterne-Racan / Saint-Marc-la-Pile, Nazelles-Négron, Vouvray, Preuilly-sur-Claise...).

L'idée est de :

- Répartir les dates en fonction des **bassins de clubs** (Chanceaux, Descartes, Château-Renault, etc.),
- Veiller à ce que les déplacements restent raisonnables pour les bénévoles,
- Assurer une présence cohérente du tir sportif afin de **conforter les critères de subvention** attachés à ces opérations (une partie de la subvention départementale étant fléchée sur ces projets).

Le comité prend acte de ces perspectives, en attendant la validation officielle du calendrier des villes par le DOS.

7. Politique de soutien aux jeunes tireurs – Nouvelle orientation

Un point important de l'ordre du jour porte sur la **politique d'aide aux jeunes**.

7.1. Limites de l'ancien système (aides individuelles)

Le Président rappelle le fonctionnement utilisé ces dernières saisons :

- Attribution d'une **enveloppe financière** (1 500 €, puis 1 200 € la saison dernière) à un ou deux jeunes tireurs prometteurs,

- Contrat sur trois ans, au terme duquel l'arme – financée en grande partie par le comité – devenait la propriété du jeune.

Plusieurs limites sont constatées :

- Risque que le tireur **arrête la compétition ou change de club** au bout de quelques années, en emportant l'arme avec lui,
- Aide concentrée sur **un très petit nombre de personnes**,
- Difficulté à justifier des investissements importants au regard du nombre total de licenciés, notamment dans un contexte où le comité doit aussi financer des médailles, du matériel et des actions promotionnelles.

7.2. Principe du nouveau dispositif : aider les clubs par l'achat d'armes

Le Président propose une évolution majeure :

- Plutôt que d'aider un seul jeune à hauteur du prix d'une carabine haut de gamme, le comité achèterait des **armes de club** (en priorité des pistolets),
- Ces armes seraient **données aux clubs**, qui les conserveraient dans leurs râteliers et les mettraient à disposition des **jeunes tireurs prometteurs**,
- L'aide viserait ainsi à **équiper durablement les clubs** tout en profitant à plusieurs jeunes successifs.

Pour l'année en cours, le principe retenu est :

- Donner la priorité au **pistolet**, discipline jugée en manque d'impulsion chez les jeunes,
- Acheter **deux pistolets de compétition** (10 m ou 25 m selon les besoins), destinés à **deux clubs différents**,
- Caler le budget sur le coût d'une carabine de haut niveau : avec la même enveloppe, le comité peut équiper **deux clubs** au lieu d'un seul tireur.

Les clubs pressentis en priorité sont cités à titre d'exemple : Descartes, Château-Renault, voire d'autres structures dont les jeunes ont été identifiés comme prometteurs par les encadrants et les responsables de la Ligue.

7.3. Conditions d'attribution et rôle de la Ligue

Le dispositif fonctionnera sur la base de **conditions claires**, en cours de formalisation avec la Ligue et les référents techniques :

- L'arme achetée par le comité **reste la propriété du club**,
- Le club s'engage à réserver en priorité cette arme à des **jeunes tireurs en progression**, identifiés comme sérieux et assidus,
- Le club s'engage à **présenter ces jeunes en compétition** (départementale, régionale, voire au-delà) dans un délai de deux ans, afin que l'investissement serve réellement à la filière sportive,
- Si, au bout de ce délai, aucune utilisation en compétition n'est constatée, le comité se réserve la possibilité de **réaffecter l'arme** à un autre club plus demandeur.

Il est rappelé que ce dispositif ne remplace pas les **stages** (initiation, perfectionnement) ni les contrats tripartites Ligue-comité-club, mais vient en **complément**, avec une logique de pérennisation du matériel.

Après échange, le principe est **validé à l'unanimité** : pour la saison, le comité se donne pour objectif l'achat de **deux pistolets de compétition** au bénéfice de deux clubs, sur la base de critères sportifs et de l'avis des encadrants reconnus (dont ceux de la Ligue).

8. Arbitrage, formation et validité des cartes d'arbitres

La parole est donnée à **Patrick Souty**, en charge de la gestion sportive et de l'arbitrage, pour un point de situation.

8.1. Besoin en arbitres et organisation des championnats

Patrick rappelle les difficultés classiques :

- Trouver suffisamment d'arbitres disponibles pour les compétitions 10 m, 25 m et 50 m,
- Assurer la présence d'au moins **trois arbitres** sur une compétition officielle, comme l'exige la réglementation,
- Limiter la fatigue des équipes d'arbitrage, notamment lors des week-ends très chargés (TAR, départementaux 25 m / 50 m, etc.).

Il souligne que, malgré ces contraintes, l'ensemble des compétitions a pu être **tenu correctement** cette saison, grâce à l'implication des arbitres et des stagiaires, ainsi qu'à l'engagement de certains clubs qui acceptent d'accueillir et de soutenir logistiquement ces événements.

8.2. Validité des cartes et réponses de la Ligue

Un point délicat est abordé : la **validité des cartes d'arbitres** de certains officiels départementaux.

Patrick explique :

- Qu'il a procédé à un **recensement** des arbitres,
- Que certains ont une carte dont la date de validité est dépassée ou en cours de régularisation,
- Qu'il a saisi la **Ligue** (notamment Christian Dubois, responsable régional de l'arbitrage) pour clarifier le statut de ces arbitres.

La réponse de la Ligue, telle que rapportée en séance, est la suivante :

- Tant qu'une compétition est encadrée par un **arbitre dont la carte est en règle** au bon niveau (régional, national),
- Et que l'arbitre concerné par un léger retard de mise à jour est effectivement **en activité et sous supervision**,
- La compétition n'est pas remise en cause, la responsabilité étant partagée avec le niveau régional.

Patrick rappelle qu'il ne prend pas ces décisions seul :

- Il **applique les règles** et les orientations remontées par la Ligue,
- Il documente les situations dans des rapports lorsque c'est nécessaire,
- Il considère qu'il vaut mieux un **arbitre compétent et expérimenté** avec une carte en cours de régularisation qu'un arbitre théoriquement à jour mais insuffisamment formé ou mal à l'aise sur le pas de tir.

Le débat est nourri, certains membres soulignant la nécessité de rester **très vigilants** sur les aspects réglementaires, et de ne pas laisser s'installer une « double vitesse » dans l'application des règles. Il est

rappelé que, lors de l'Assemblée Générale de la Ligue, l'exigence de cartes à jour a été fortement mise en avant.

En conclusion, le comité :

- Prend acte des **explications de Patrick Souty**,
- Souhaite que la situation de chaque arbitre soit **régularisée dès que possible** (stages de remise à niveau, validation, etc.),
- Demande qu'un **listing clair** des arbitres actifs, stagiaires et de club soit mis à jour et partagé, pour plus de lisibilité.

9. Calendrier sportif départemental 2025/2026

Patrick Souty poursuit avec le **calendrier des compétitions**.

Il rappelle que :

- La Ligue demande un calendrier **stabilisé au 31 décembre**,
- Les mois d'**avril et mai** sont traditionnellement très chargés (départementaux, régionaux, France, autres disciplines),
- Toute modification de date – par exemple, lorsqu'un jour férié tombe sur un vendredi de championnat – entraîne un effet domino sur l'organisation des séries et la répartition des disciplines entre les clubs.

Il expose les principaux arbitrages :

- Réorganisation de certaines compétitions 25 m / 50 m en lien avec les clubs accueillants (Chanceaux, Montlouis, Cormery, etc.),
- Attention portée à la **vitesse 25 m**, très consommatrice de postes et de temps, qui reste un point de tension dans le montage des plannings,
- Recherche d'un équilibre entre le souhait des clubs de connaître tôt les dates pour s'organiser, et la nécessité de ne pas multiplier les **calendriers « provisoires »** qui, une fois diffusés, sont souvent pris comme définitifs.

Patrick indique qu'il finalisera le calendrier, en tenant compte des dernières contraintes identifiées, et qu'il le transmettra pour mise en ligne **après relecture**. Le comité convient qu'il vaut mieux patienter quelques jours pour avoir un calendrier fiable plutôt que multiplier les versions.

10. Projet de compétition par équipes – Challenge « Vallée des Rois »

Le comité revient ensuite sur le projet de **challenge par équipes**, dans l'esprit de la « Vallée des Rois », afin de redonner du relief à la compétition **par club**.

Les grandes lignes envisagées sont :

- Compétition par **équipes de trois tireurs**, et non plus de cinq, afin de ne pas exclure les petits clubs,
- Composition libre des équipes au sein d'un même club (pas d'obligation stricte de panacher les catégories, même si cela reste souhaitable),
- Organisation sur un **week-end dédié**, sur un stand suffisamment doté en postes 10 m,

- Règlement simplifié, mais écrit noir sur blanc (critères de classement, points, duels éventuels, etc.),
- Intégration du **tarif d'engagement** (par exemple 8 € dont une part pour le club et une part pour le comité) dans le règlement.

L'objectif est double :

- **Renforcer l'esprit club** et créer un rendez-vous convivial autour d'une compétition par équipe,
- Donner une nouvelle dynamique à la saison, en complément des championnats individuels.

Fabien, en charge des challenges et livrets de résultats (bien que non présent, il a transmis des idées en amont), devra être associé à la rédaction du règlement. Le principe du projet est accueilli **favorablement** ; il reste à caler une date réaliste dans le calendrier et à affiner les modalités pratiques.

11. Visite du stand du THL pour le Rimfire – Courrier à la Ligue et recadrage

Dernier point, particulièrement sensible : la situation autour de la **visite du stand du Club de Tir Hippolytain du Lochois (THL)** et du courrier envoyé par **Fabrice Prieur** à la Ligue.

11.1. Rappel des faits

Le Président, Christophe Gaillard, rappelle le contexte :

- Dans la perspective de l'organisation, en 2026, d'un **championnat départemental Rimfire** au THL, Fabrice Prieur s'est rendu sur place pour une **visite technique**,
- Pendant cette visite, il a rempli une **grille de contrôle** officielle, cochant les différents items relatifs à la sécurité, à la configuration du pas de tir et à l'organisation possible d'un championnat,
- Au terme de cette inspection, le document signé mentionnait clairement que **le club était en mesure d'accueillir un championnat départemental**, sous réserve de quelques **modifications mineures** (ajustements techniques classiques, jugés réalisables).

Autrement dit, le rapport écrit fait par Fabrice sur place était **positif** et concluait à la faisabilité de l'organisation au THL.

Quelques semaines plus tard, la Ligue transmet au Président un **courriel de Fabrice Prieur**, daté du 29 octobre, que Christophe lit en substance devant le comité. Dans ce mail, Fabrice demande à la Ligue une **position officielle** en formulant notamment la question suivante (reformulée) :

Est-il possible pour un club d'organiser un championnat départemental alors qu'il ne dispose que d'une homologation « club » et qu'il prévoit simplement d'ajouter des postes de tir d'ici là ? Il laisse entendre qu'il **doute de la conformité** de cette organisation.

Le Président souligne que ce mail :

- N'a pas été préalablement évoqué au sein du comité,
- Contredit, dans l'esprit, le **rapport positif** qui avait été rédigé lors de la visite au THL,
- A été adressé directement à la Ligue, **sans information** du comité départemental ni du club concerné.

La Ligue, de son côté, a immédiatement **informé le comité** de ce courrier, ce qui a mis en lumière la contradiction entre le rapport signé sur place et le doute exprimé ultérieurement par Fabrice.

11.2. Explications de Fabrice Prieur

Invité à s'expliquer, **Fabrice Prieur** expose sa position :

- Il indique qu'il souhaitait obtenir une **confirmation réglementaire** sur le lien entre le type d'homologation (club, départementale, etc.) et la possibilité d'organiser un championnat,
- Il affirme que sa démarche portait sur un point de **réglementation générale**, sans intention particulière de nuire au THL ou au comité,
- Il reconnaît que la formulation de son mail et le fait de ne pas en avoir parlé au comité avant de saisir la Ligue peuvent être perçus comme maladroits.

11.3. Réaction du Président et recadrage

Le Président exprime clairement son **mécontentement** :

- Il rappelle que Fabrice avait établi, lors de la visite, un **rapport écrit positif**, coché et signé, concluant à la capacité du THL à organiser le championnat sous réserve de quelques adaptations,
- Le courrier adressé ensuite à la Ligue, en termes de contenu et de ton, apparaît comme une **remise en cause** de ce rapport, et donc comme un **double discours**,
- Cette démarche, effectuée **sans concertation préalable**, est vécue comme une forme de **déloyauté** vis-à-vis du comité et du club concerné.

Le Président indique que ce type de comportement :

- Va à **l'encontre de l'esprit du comité**, fondé sur la **confiance**, la transparence et le dialogue,
- N'est pas conforme à l'**esprit sportif** défendu par la **Ligue** et par la **FFTir**,
- Casse inutilement la dynamique de travail entre les clubs, surtout lorsque l'un d'eux – en l'occurrence le THL – s'investit pour accueillir une nouvelle discipline au niveau départemental.

Il souligne que, s'il existait de véritables réserves sur la conformité ou la sécurité :

- Il aurait été parfaitement légitime que Fabrice les expose **clairement en réunion**,
- Le comité aurait alors pu en discuter **collectivement**, éventuellement solliciter la Ligue dans un second temps, mais dans un **cadre partagé et assumé**.

Le Président insiste sur le fait que, sur le fond, la Ligue a d'ailleurs confirmé que :

- Aucune disposition réglementaire ne s'opposait à l'organisation du championnat au THL dans les conditions évoquées,
- Les remarques de Fabrice relevaient davantage d'une **interprétation personnelle** que d'un point de droit incontestable.

11.4. Clôture du point

Sans chercher à humilier qui que ce soit, le Président tient à **laisser une trace écrite** de cet épisode dans le compte-rendu, afin que les faits soient clairement établis pour l'avenir.

Il conclut ce point en rappelant fermement que :

- Le comité attend de chacun de ses membres un comportement **loyal et franc**,
- Les désaccords ou interrogations doivent être **débattus en interne**, dans un esprit de coopération,

- Le recours à des démarches écrites « par derrière » auprès des instances supérieures, sans en informer le comité, est **contraire à l'esprit sportif et associatif** qui doit prévaloir.

Le message est clair : le comité reste ouvert à la discussion, y compris sur les sujets sensibles, mais attend une attitude cohérente avec les **valeurs de la Ligue et de la FFTir**.

12. Divers et clôture de séance

En fin de réunion, quelques points divers sont abordés rapidement :

- Rappel de la possibilité d'optimiser certains frais (déplacements, achat groupé de matériel),
- Nécessité de tenir à jour les listings de **jeunes tireurs**, d'arbitres et de responsables d'école de tir,
- Volonté de continuer à travailler sur des actions de **visibilité** du tir sportif, mais avec une gestion financière mesurée.

Aucune nouvelle question majeure n'étant soulevée, le Président remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges – parfois vifs, mais jugés constructifs – et pour le travail fourni tout au long de l'année.

La séance est levée à **21h00**

Le Président
Christophe Gaillard



Luc Delaunay
Le Secrétaire Général

